



Urgent

N° 165

La Mission Permanente de la République Tunisienne auprès de l'Office des Nations Unies et des Organisations internationales à Genève présente ses compléments au Haut-Commissariat des Droits de l'Homme (Service des procédures spéciales) et faisant suite à Sa communication UA TUN 06/2021, datée du 21 juin 2021, portant sur le cas de quatre jeunes filles tunisiennes et les deux enfants de la fille ainée, qui se trouveraient aux camps Al Hol et Al-Amarnah en Syrie, a l'honneur de Lui faire part de la demande des autorités tunisiennes de prolonger les délais de soumission de la réponse du Gouvernement tunisien à ladite communication, initialement prévue pour le 20 août 2021.

La Mission Permanente de la République Tunisienne auprès de l'Office des Nations Unies et des Organisations internationales à Genève saisit cette occasion pour renouveler au Haut-Commissariat des Droits de l'Homme les assurances de sa très haute considération.



Genève, le 17 août 2021

Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme
Service des procédures spéciales
Palais Wilson
1201 Genève